



REGLEMENT FINANCIER - ANNEE SCOLAIRE 2020-2021

Les modalités de réinscription sont précisées dans la partie « Inscription » du site de l'école : www.graindesoleil.ci – application akwaba.

1- REINSCRIPTION

L'admission d'un élève n'est effective qu'après le règlement des droits de réinscription et du 1^{er} versement (**non remboursables**).

Les paiements s'effectuent par :

a- Dépôt bancaire à l'ordre de GRAIN DE SOLEIL sur le compte :

CI 032	01013	006306200005	72	BANK OF AFRICA COTE D'IVOIRE
---------------	--------------	---------------------	-----------	-------------------------------------

Pour tout dépôt à la banque prévoir la somme de 100 FCFA pour les frais de timbre. Toujours préciser sur le bordereau du versement le nom, le prénom et la classe de l'élève. Se présenter avec le justificatif du versement sur le compte, à la caisse de l'école « **Grain de Soleil** » ou le transmettre par mail dans les plus brefs délais au service comptable (scecadmin@graindesoleil.ci), afin de valider le paiement et rendre effective l'admission en classe (**Obligatoire**), **au plus tard le 29 Mars 2020**.

b- Chèques à l'ordre de « GRAIN DE SOLEIL », à la comptabilité de l'école.

NB : frais pour les chèques impayés : 30 000 francs CFA

2- TARIFS

Droit de réinscription	Période 1	Période 2	Période 3	ANNUEL
465 000 FCFA	400 000FCFA	250 000 FCFA	185 000 FCFA	1 300 000 FCFA
S'effectue à la réinscription	S'effectue au plus tard le 05 Septembre 2020	S'effectue au plus tard le 05 Décembre 2020	S'effectue au plus tard le 05 Mars 2021	

Toute somme versée n'est ni remboursée ni reportée sur toutes autres activités.

Frais annexe

Tenue de sport	6000fcfa / 7000fcfa l'unité
Macaron	1500fcfa l'unité
Carte d'accès supplémentaire	5 000fcfa
Fournitures scolaires	
TPS – PS – MS	100 000fcfa
GS	127 000fcfa
Le montant des fournitures scolaires pour le cycle 1 est à régler au secrétariat au moment de l'inscription au plus tard le <u>29 mai 2020</u> :	
Les fournitures scolaires pour l'élémentaire seront en vente à partir du 1er Août 2020 au sein de l'école.	

3- CANTINE (facultative)

Période 1	Période 2	Période 3	ANNUEL
120 000FCFA	120 000 FCFA	160 000 FCFA	400 000 FCFA
Septembre à Novembre 2020, s'inscrire avant septembre 2020	Décembre 2020 à février 2021, s'inscrire avant le 1er décembre 2020	Mars 2021 à juin 2021, s'inscrire avant le 1er mars 2021	

Pour tous les élèves inscrits à la cantine, merci de prévoir une trousse de toilette dans laquelle vous mettrez : une brosse à dent, du dentifrice et un gant. Tout le matériel doit être marqué au nom de l'élève.

4- TRANSPORT (facultatif)

Pour toutes les modalités voir avec le secrétariat.

Payable au plus tard le 05 du mois en cours.

NB : aucun remboursement ni report ne peut être effectué sur toutes autres activités.

Tout trimestre commencé est intégralement du.

Ecole Maternelle et Elémentaire
Siège social : Riviera III Au feu du Lycée Blaise Pascal

☎ (225) 22 47 37 12 - 📞 (225) 59 30 00 30 -- 09 07 20 00 📠 (225) 22 47 57 95

✉ 25 BP 1730 Abidjan 25 E-mail: ecolegds@graindesoleil.ci Web: www.graindesoleil.ci

Service comptabilité scecadmin@graindesoleil.ci